



ENVIRONNEMENT

DÉPÔTS SAUVAGES

Comme cela est affiché sur place, nous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères et autres déchets à La Denais.

Mis en ligne le 03 août 2022

Lundi 1er août, les services techniques sont intervenus pour enlever un amoncellement de déchets. Mardi 2 août, un nouveau sac d'ordures ménagères a été déposé.

Ceci est intolérable !!

D'ores et déjà, deux personnes ont été identifiées en tant que contrevenant. Tout nouveau dépôt fera l'objet de poursuites.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00